



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada


STRUCTURE

et

RÔLE

Décembre 1999

Canada



STRUCTURE
et
RÔLE

Décembre 1999

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Direction des politiques économique et fiscale	8
Direction du développement économique et des finances intégrées	11
Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale	13
Direction de la politique du secteur financier	14
Direction des finances et des échanges internationaux	17
Direction de la politique de l'impôt	20
Direction juridique	23
Direction des services ministériels	25
Direction des consultations et des communications	27
Autres responsabilités ministérielles	29

INTRODUCTION

Le ministère des Finances Canada est l'organisme fédéral chargé essentiellement de fournir au gouvernement du Canada des analyses et des conseils sur les grandes questions économiques et financières. Au nombre de ses responsabilités se trouvent la préparation du budget fédéral, la préparation de la législation fiscale et tarifaire, la gestion des emprunts fédéraux sur les marchés financiers, l'administration des principaux transferts fédéraux aux provinces et aux territoires, l'établissement des politiques de réglementation du secteur financier, ainsi que la représentation du Canada auprès d'institutions financières internationales.

Pour remplir ces fonctions, les fonctionnaires du Ministère font des recherches et surveillent la performance de l'économie canadienne sous tous les aspects importants, à savoir la croissance et la répartition de la production, l'emploi et le revenu, la stabilité des prix et la politique monétaire, ainsi que le changement structurel à long terme. De plus, les questions commerciales et monétaires et les autres facteurs de l'économie mondiale, qui influent sur la performance de l'économie nationale, sont au cœur des préoccupations du Ministère.

Compte tenu de l'envergure du rôle stratégique du Ministère, les fonctionnaires travaillent en étroite collaboration avec des employés d'autres ministères fédéraux pour

favoriser la coordination et l'harmonisation de l'ensemble des initiatives fédérales ayant des répercussions sur l'économie. En outre, ils déploient des efforts constants en vue de favoriser et d'améliorer la collaboration, en particulier pour les questions financières et fiscales, entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Comme son travail touche directement toutes les Canadiennes et tous les Canadiens, le ministère des Finances accorde une grande importance aux consultations publiques actives en matière d'orientations stratégiques et d'options, par l'entremise de ses propres initiatives et des travaux des comités parlementaires. Le Ministère estime notamment qu'en rendant le processus budgétaire plus transparent et plus accessible, ce dernier pourra contribuer davantage à la prise de décisions plus efficaces et mieux adaptées.

Le site Internet du Ministère permet à la population canadienne d'avoir accès à la version électronique d'un vaste éventail de documents et de publications du ministère des Finances, y compris les principaux documents budgétaires, des communiqués, des discours et des rapports économiques. On peut accéder au site à l'adresse <http://www.fin.gc.ca/>, et les Canadiens et Canadiennes peuvent faire part de leurs préoccupations au ministre et au Ministère par courrier électronique.

Les demandes de renseignements généraux au sujet du ministère des Finances peuvent aussi se faire par téléphone au numéro (613) 992-1573 ou par écrit à l'adresse suivante :

Division des affaires publiques
et des opérations
Ministère des Finances Canada
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Les journalistes qui ont des questions concernant les activités ministérielles et les grands dossiers économiques et financiers sont priés de communiquer avec la Section des relations avec les médias, au (613) 996-8080.

Contexte

La création du ministère des Finances remonte à 1867, au moment de la Confédération. Avant la constitution du Canada, chaque province avait « un inspecteur général » chargé des questions financières. Dans le nouveau régime fédéral, ces responsabilités ont été confiées à un « ministre des Finances ».

Depuis 1867, le ministère des Finances a assumé, selon les époques, des fonctions qui sont actuellement du ressort du Conseil du Trésor, du contrôleur du Trésor, de la Monnaie royale canadienne et du Tribunal canadien du commerce extérieur, ainsi que des responsabilités en matière d'inspection de l'impôt, de pensions de vieillesse

et de pensions de retraite des fonctionnaires. Au début des années 1930, le gouvernement a décidé de confier à d'autres ministères et organismes les tâches opérationnelles et les responsabilités concernant des programmes précis. Le ministère des Finances a donc pu concentrer ses efforts sur les fonctions essentielles d'analyse et d'élaboration des politiques.

En 1867, le ministère des Finances comptait 38 employés, nombre qui a même atteint 6 000 à une certaine époque. À l'heure actuelle, en excluant le personnel du cabinet du ministre, l'effectif se situe à environ 600 personnes, dont la moitié sont des économistes.

Activités

Le principal objectif du Ministère est d'aider le gouvernement, le ministre des Finances et le secrétaire d'État (chargé des institutions financières internationales) à élaborer des politiques financières et d'autres politiques économiques à l'appui des objectifs socio-économiques du Canada. Le Ministère doit notamment :

- analyser la conjoncture et les perspectives économiques et financières du Canada et des pays dont la situation influe sur l'économie canadienne;
- recommander des mesures en matière de dépenses, de fiscalité, d'emprunts et de gestion de la trésorerie, qui permettront au gouvernement d'atteindre ses objectifs;

- fournir des conseils sur la balance des paiements, les réserves de devises, les accords monétaires et financiers internationaux, la monnaie et des questions connexes;
- participer aux négociations internationales et à d'autres réunions portant sur le commerce, les finances, la fiscalité et le développement économique; en outre, gérer la participation financière du Canada à des institutions financières internationales comme la Banque mondiale;
- offrir des conseils en matière de relations financières et économiques entre le gouvernement fédéral et les provinces ainsi qu'entretenir des rapports et mener des pourparlers avec les homologues provinciaux; par ailleurs, déterminer et verser les paiements de transfert fédéraux aux provinces et aux territoires dans le cadre de programmes tels celui de la péréquation, du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux et des accords de financement des territoires selon une formule préétablie;
- prodiguer des conseils, élaborer des politiques et assurer la coordination, de concert avec les organismes de réglementation, au sujet de l'orientation future du secteur financier du pays, notamment en ce qui a trait aux secteurs des banques et de l'assurance au Canada;
- informer les Canadiens au sujet des possibilités et des défis économiques et financiers qui les

attendent ainsi que des objectifs stratégiques du gouvernement dans ces domaines.

Organisation générale

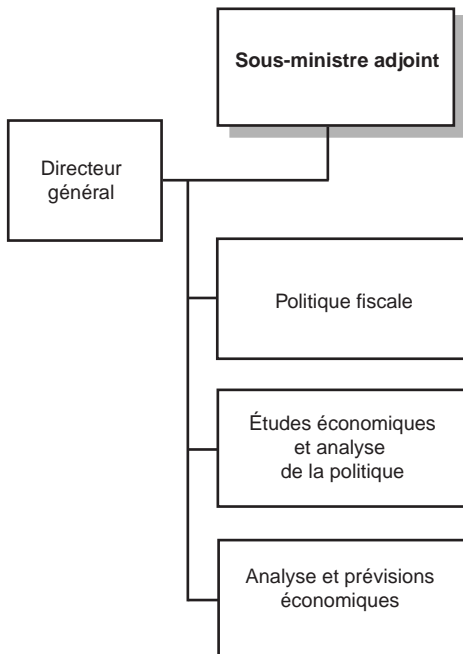
Le ministère des Finances rend compte au ministre par l'entremise de la haute direction qui comprend un sous-ministre et deux sous-ministres associés.

L'économiste invité Clifford-Clark, poste créé en 1983 en hommage au regretté Clifford Clark, se rapporte également au ministre des Finances. Les titulaires du poste conseillent le Ministère sur les nouveaux enjeux économiques et participent à l'élaboration des politiques au plus haut niveau.

Huit directions sont chargées de l'analyse économique et de l'élaboration des politiques, des services juridiques, des consultations et des communications, alors que les services ministériels sont partagés avec le Secrétariat du Conseil du Trésor. Les directions relèvent de sous-ministres adjoints, tandis que les divisions sont dirigées par des directeurs. Les structures et les rôles des directions sont énoncés dans les pages qui suivent.

Outre ses attributions à titre de chef du ministère des Finances, le ministre des Finances rend compte au Parlement des activités de plusieurs autres organismes comme la Banque du Canada et le Bureau du surintendant des institutions financières. Ces activités sont résumées à la fin de la présente brochure.

DIRECTION DES POLITIQUES ÉCONOMIQUE ET FISCALE



La Direction est chargée d'analyser la situation économique et financière du pays et de conseiller le ministre des Finances sur le cadre financier du gouvernement – y compris les recettes, les dépenses et les exigences de la dette – ainsi que sur la politique monétaire. Elle fournit également au ministre un appui analytique sur un vaste éventail de questions économiques et financières liées aux politiques macroéconomiques du gouvernement.

Étant donné les interactions complexes qui existent entre l'évolution des économies et des politiques

internationales et nationales, ce mandat oblige la Direction à suivre de près l'évolution économique chez nos principaux partenaires commerciaux. Il incombe également à la Direction de préparer et de publier les rapports financiers mensuels et les rapports économiques trimestriels du Ministère et de surveiller en permanence l'évolution financière à tous les paliers de gouvernement. En raison de son mandat, la Direction joue un rôle de premier plan dans le processus budgétaire.

En outre, la Direction représente le Canada aux discussions des spécialistes en matière de politique économique de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et elle est le principal organisme facilitant la surveillance économique du Canada exercée annuellement par l'OCDE et le Fonds monétaire international.

La Direction comporte trois divisions.

Division de la politique fiscale

La Division est chargée principalement d'analyser les besoins financiers du gouvernement et de suivre l'évolution de la situation financière des autres paliers de gouvernement. Elle est aussi responsable au premier chef de l'analyse du cadre financier du gouvernement et de la prestation de conseils dans

ce domaine, ainsi que de la coordination des avis internes donnés au ministre concernant la priorité de l'ensemble des dépenses fédérales. En outre, la Division est chargée de publier *La Revue financière*, une publication ministérielle mensuelle.

En raison de ses responsabilités, la Division joue un rôle clé dans le processus budgétaire et dans la rédaction des projets de documents budgétaires. De plus, elle revoit la forme et le contenu des *Comptes publics du Canada* et d'autres énoncés dont le ministre des Finances est responsable aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La Division comprend quatre groupes :

- Deux groupes, ceux de l'Analyse et de la prévision des recettes et de l'Analyse et de la prévision des dépenses, préparent les prévisions et les analyses de la situation financière du gouvernement et suivent l'évolution des recettes et des dépenses qui sont essentielles pour la prise de décisions en matière de politique fiscale et de gestion de la dette. De plus, ces groupes mettent au point les options stratégiques à l'appui des objectifs financiers du gouvernement. Les prévisions sont préparées en fonction tant des *Comptes publics* que des *Comptes nationaux des revenus et dépenses*.
- Le Groupe de la politique fiscale intergouvernementale suit la situation financière des autres paliers de gouvernement, à l'échelle nationale et internationale, afin de comprendre les répercussions sur l'économie et les incidences financières.
- Le Groupe de l'analyse de la politique fiscale mène des travaux de recherche appliquée à court terme sur les questions financières stratégiques.

Division des études économiques et de l'analyse de la politique

La Division constitue le groupe de recherche stratégique le plus important du Ministère et l'un des plus imposants au sein de l'administration fédérale. Elle a pour mandat de mener des travaux de recherche appliquée, axés sur les politiques concernant les principales questions économiques et financières.

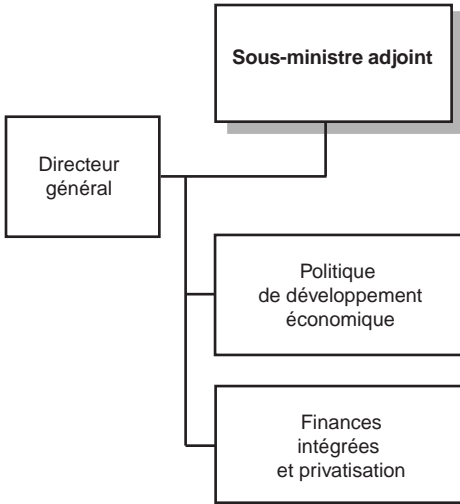
Au nombre des activités récentes de la Division se trouvent l'analyse des répercussions économiques et financières du vieillissement de la population; des études sur l'incidence économique des politiques visant à réduire l'émission des gaz à effet de serre; ainsi qu'une analyse des propositions de modification du Régime de pensions du Canada.

Division de l'analyse et des prévisions économiques

La Division suit, évalue et prévoit la performance économique du Canada. Deux groupes se chargent de ces activités.

- Le Groupe de l'analyse économique évalue continuellement la conjoncture économique. De concert avec le Groupe des prévisions, les analystes sectoriels du Groupe de l'analyse économique fournissent des renseignements propres à leur secteur pour les prévisions du Ministère concernant l'économie canadienne. L'une des principales publications de la Division est *L'Économie en bref*, qui présente le point de vue du Ministère sur l'évolution économique récente.
- Le Groupe des prévisions et de la modélisation prépare les prévisions économiques trimestrielles du Ministère, et demeure en étroite liaison avec les principaux prévisionnistes du secteur privé et les administrations provinciales. En outre, ce groupe suit de près les développements économiques des États-Unis et prépare des prévisions économiques et financières trimestrielles concernant les États-Unis et d'autres pays du G-7. Le Groupe est aussi responsable du « Modèle économique et fiscal canadien », modèles informatisés de prévision du Ministère, qui servent à évaluer les incidences macroéconomiques et financières des événements économiques et des options stratégiques.

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DES FINANCES INTÉGRÉES



Il incombe à la Direction de conseiller le ministre au sujet des politiques et des enjeux liés aux secteurs clés de l'économie et des régions du pays. De même, la Direction joue le rôle de coordonnateur central en ce qui a trait aux questions soumises au comité du Cabinet chargé de l'union économique. La Direction s'occupe également de l'analyse et elle prodigue des conseils stratégiques à l'appui des trois principaux objectifs, à savoir :

- veiller à ce que les projets de dépenses et les éléments de passif éventuels soient gérés à l'intérieur des paramètres financiers et de la structure de gestion financière de l'État;

- évaluer et mettre au point des initiatives et des politiques d'encadrement propices à la croissance économique et à la création d'emplois;
- poursuivre le programme du gouvernement dans les domaines de la commercialisation et de la privatisation au titre des activités et des organismes gérés par l'État ou appartenant à celui-ci, comme les sociétés d'État.

La Direction est divisée en deux divisions qui sont constituées chacune de sections stratégiques affectées à des enjeux et à des secteurs particuliers. Une section distincte, **Coordination et analyse des politiques**, recueille et analyse les données sur un vaste éventail de questions d'intérêt, et elle coordonne la participation de la Direction à la préparation du budget fédéral, à la gestion des dépenses et à l'établissement des priorités.

Division de la politique de développement économique

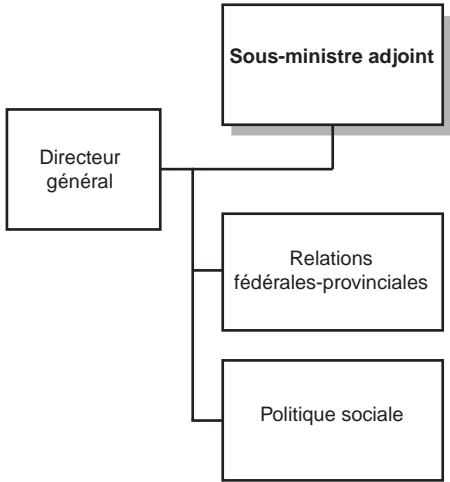
- **Industrie, innovation et télécommunications** – Cette section s'occupe de l'analyse stratégique relative au financement des sciences et de la technologie; des télécommunications et de l'infrastructure; de questions propres à des secteurs particuliers; des programmes pour les petites entreprises et du développement régional.

- **Agriculture et pêcheries** – Cette section traite des orientations proposées en ce qui a trait à la gestion des ressources halieutiques et aux programmes de soutien agricole du gouvernement.
- **Environnement, énergie et ressources naturelles** – Cette section se penche sur la démarche adoptée par le gouvernement concernant l'environnement et l'économie, ainsi que sur la politique en matière d'énergie et de ressources.

Division des finances intégrées et de la privatisation

- **Transports et analyse intégrée** – Cette section analyse les programmes et les politiques liés à l'avenir du réseau de transport canadien et à la participation de l'administration fédérale dans l'infrastructure publique. Elle examine également les dossiers qui exigent une certaine analyse financière, dans le cas par exemple de projets importants de développement économique ou de grandes sociétés éprouvant des difficultés financières.
- **Privatisation et sociétés d'État** – Cette section examine des opérations particulières relatives aux avoirs commerciaux de l'État. Elle remplit également un rôle de centre de liaison au sein du Ministère en ce qui a trait à des questions de politiques concernant les sociétés d'État, qui présentent un intérêt pour le ministre des Finances.

DIRECTION DES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET DE LA POLITIQUE SOCIALE



La Direction est chargée de conseiller le ministre sur les relations financières fédérales-provinciales et sur des questions touchant la politique sociale ainsi que sur leurs répercussions économiques et financières. La Direction administre également la plupart des accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Elle s'acquitte de cette double responsabilité par l'entremise de deux divisions.

Division des relations fédérales-provinciales

La Division est responsable de l'administration des principaux transferts fédéraux aux provinces et aux territoires, et elle prodigue des conseils sur toutes les questions relatives aux accords fiscaux conclus entre les gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que sur les relations financières en général entre ces deux paliers de gouvernement.

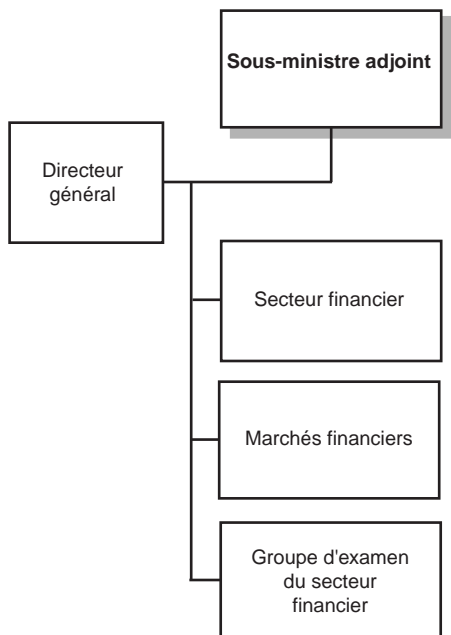
La Division exerce des responsabilités relativement aux politiques et aux programmes des paiements de transfert fédéraux aux provinces et aux territoires, notamment la péréquation, le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux et la formule de financement des territoires. Parmi les activités de la Division, mentionnons les consultations auprès des provinces et des territoires au sujet des modifications apportées aux programmes. En outre, la Division assure la liaison entre le Ministère et ses homologues provinciaux, et elle exerce la fonction de secrétariat pour les réunions fédérales-provinciales des trésoriers et des ministres des Finances.

Division de la politique sociale

La Division assure la prestation de conseils au sujet de l'élaboration de la politique sociale et de la gestion financière des programmes sociaux fédéraux. Elle constitue le principal point de liaison entre le ministère des Finances et les ministères fédéraux chargés d'élaborer la politique sociale et d'administrer les programmes sociaux.

Parmi les programmes et les secteurs qui relèvent de sa compétence figurent la sécurité du revenu, les régimes publics et privés de pension, l'emploi et le marché du travail, l'assurance-emploi, l'immigration, l'enseignement postsecondaire, la santé, le logement, les communications, la culture, la justice, et les dossiers relatifs aux autochtones, aux femmes et aux enfants.

DIRECTION DE LA POLITIQUE DU SECTEUR FINANCIER



La Direction est chargée d'analyser la politique et de fournir des conseils sur le secteur financier au Canada ainsi que sur la réglementation des institutions financières à charte fédérale (banques, sociétés de fiducie, compagnies d'assurance). En outre, elle gère le programme d'emprunt fédéral, évalue les emprunts des sociétés d'État ainsi que la politique à l'égard des marchés financiers et du taux de change, et seconde le ministre des Finances à cet égard. La Direction est constituée de deux divisions et du Groupe d'examen du secteur financier.

Division du secteur financier

La Division élabore et évalue des politiques sur le cadre de réglementation régissant les institutions financières au Canada. Elle est constituée de quatre sections.

- **Institutions financières** – La Section s'occupe de questions ministérielles telles que les modifications structurelles proposées par les institutions financières réglementées, l'assurance-dépôts, la Société d'assurance-dépôts du Canada, ainsi que l'état de préparation à l'an 2000 du secteur financier. La Section est également responsable du système national de paiements, qui régit les virements interbancaires et les opérations bancaires électroniques, et elle revoit ce système. De plus, elle coordonne la prise de position du Canada sur diverses questions de supervision et de réglementation à l'échelle internationale. Le Groupe entretient des rapports suivis avec le Bureau du surintendant des institutions financières et la Banque du Canada.
- **Élaboration des politiques** – La Section s'occupe des politiques du secteur financier et elle élabore des lois et des règlements. Elle s'intéresse particulièrement aux rapports qu'entretiennent les institutions financières avec les petites entreprises et les consommateurs.

- **Relations intergouvernementales** – La Section est responsable des relations entre l’administration fédérale et les gouvernements provinciaux, de même que des relations internationales du Canada au chapitre des services financiers. Cette responsabilité englobe les relations bilatérales et l’acquittement des engagements pris par le Canada aux termes de divers accords tels que l’Accord de libre-échange nord-américain et l’Accord général sur le commerce des services. La Section devra aussi négocier de nouveaux arrangements en matière de services financiers lors du prochain cycle de négociations commerciales de l’Organisation mondiale du commerce (le cycle de 2000).
- **Crimes financiers** – La Section élabore et analyse des politiques liées à la lutte contre le blanchiment de l’argent et les crimes financiers. La Section coordonne également la prise de position du Canada au sujet des méthodes envisagées dans le cadre de tribunes internationales pour lutter contre le blanchiment de l’argent et les crimes financiers.
- **Politique sur l’investissement et les pensions** – La Section analyse les politiques et donne des conseils concernant l’intervention en matière de change, la gestion des réserves internationales du Canada, l’évolution du marché financier et les politiques d’investissement pour le régime de pensions du Canada, le régime de retraite de la fonction publique et d’autres fonds publics.
- **Gestion de la dette** – La Section analyse les politiques et donne des conseils au sujet de la gestion de la dette publique, de la mise en œuvre du programme d’emprunt et elle assure la prestation de renseignements et d’analyses à l’égard de l’évolution des marchés financiers. Il lui incombe également d’entretenir des relations avec des agences d’évaluation du crédit et avec des investisseurs.
- **Financement du secteur public** – La Section analyse les politiques et donne des conseils sur des questions relatives au financement et à la dette, qui sont liées à la privatisation et à la commercialisation, aux prêts et garanties de prêts et autres arrangements financiers, ainsi qu’aux politiques d’investissement des sociétés d’État. La Section offre également des conseils stratégiques sur les billets et les pièces de monnaie en circulation.

Division des marchés financiers

La Division analyse les politiques et donne des conseils au sujet des opérations de financement du gouvernement fédéral et de l’évolution des marchés financiers. Elle est constituée de trois sections.

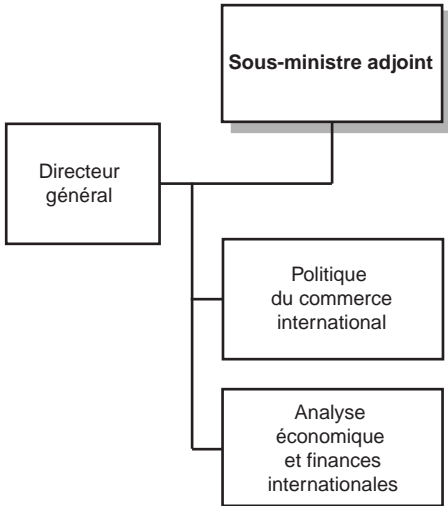
Groupe d'examen du secteur financier

Le Groupe a été créé en 1998 afin d'aider le ministre et le gouvernement à s'adapter aux changements rapides qui surviennent dans le secteur des services financiers et à relever les défis stratégiques qui en découlent. Sa principale responsabilité consiste à fournir des analyses et des conseils sur les projets de fusion de banques.

Les travaux du Groupe ont porté principalement sur l'évaluation des recommandations du Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien, qui a déposé son rapport en septembre 1998. Ces travaux ont entraîné la diffusion, le 25 juin 1999, du nouveau cadre stratégique du gouvernement pour ce secteur, dans le document intitulé *La réforme du secteur des services financiers canadien – Un cadre pour l'avenir*. Le Groupe rédigera le texte législatif et la réglementation corrélative découlant de ce nouveau cadre, et il facilitera leur adoption au Parlement. Le Groupe est constitué de quatre sections.

- **Systèmes** – La Section traite les principaux dossiers de transactions du secteur financier, y compris les projets de fusion proposés l'an dernier par quatre grandes banques canadiennes. Elle évalue leur incidence sur la concurrence, la sécurité et l'intégrité, ainsi que sur l'intérêt public en général. Elle coordonne aussi la mise en œuvre législative et réglementaire du nouveau cadre stratégique.
- **Communications et planification stratégique** – La Section est responsable de la planification stratégique et des communications liées aux dossiers et aux priorités du secteur financier, et elle gère les rapports avec les comités parlementaires et les parlementaires. Elle coordonne également les consultations fédérales-provinciales sur les dossiers du secteur financier et elle gère les rapports avec les organismes et d'autres ministères.
- **Questions de consommation** – La Section est responsable des questions de consommation dans le secteur des services financiers. Elle élabore des politiques et des lois dans des domaines comme l'accès aux services, la surveillance et les recours, ainsi que la responsabilité sociale.
- **Questions structurelles** – La Section élabore des politiques sur les questions structurelles, dans le secteur des services financiers, qui sont liées à l'organisation d'ensemble, aux activités permises et à la réglementation des institutions financières. La Section offre, plus particulièrement, des conseils stratégiques au sujet des modifications concernant le régime de propriété, les coopératives de crédit, la venue de nouveaux participants et l'instauration d'une structure de sociétés de portefeuille. Ces travaux englobent l'examen des récents progrès législatifs, ainsi que les pratiques exemplaires et les facteurs internationaux liés aux changements qui surviennent dans le secteur canadien des services financiers.

DIRECTION DES FINANCES ET DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX



La Direction gère la participation du Ministère à l'étude des questions économiques internationales. Ceci comprend le rôle de premier plan du Ministère comme porte-parole du gouvernement au sein des institutions financières internationales (c'est-à-dire, le Fonds monétaire international, le Groupe de la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement), la responsabilité de la politique sur les importations, ainsi que la participation aux efforts de coordination des politiques économiques des pays industrialisés du Groupe des Sept et aux travaux du Groupe des Vingt (G-20), nouvelle tribune regroupant les pays du G-7 avec d'autres économies importantes. La Direction englobe deux divisions.

Division de la politique du commerce international

La Division exerce un rôle central dans l'élaboration et la gestion de la politique canadienne en matière de commerce et d'investissement. Elle évalue également les répercussions des politiques économiques intérieures sur les engagements internationaux du Canada et les relations avec d'autres pays.

La Division joue un rôle essentiel au sein du gouvernement – y compris dans le cadre des négociations internationales – au chapitre de la politique sur les importations, notamment en ce qui concerne les recours commerciaux et tarifaires (droits antidumping, subsides ou droits compensateurs et mesures de sauvegarde). Elle est aussi responsable des lois et règlements intérieurs en la matière ainsi que du Tribunal canadien du commerce extérieur, un organisme de nature quasi judiciaire. Elle s'occupe également de questions et de litiges liés au commerce de produits et de services.

De même, elle est responsable de tous les aspects de la politique tarifaire canadienne. Elle élabore et recommande les politiques à adopter à l'égard :

- des mesures de dégrèvement tarifaire devant favoriser le développement économique au Canada et devant aider les entreprises canadiennes à s'adapter aux pressions concurrentielles;

- des réductions tarifaires à offrir aux partenaires commerciaux du Canada en contrepartie d'un meilleur accès à leurs marchés;
- du contenu des règles d'origine;
- de l'imposition de surtaxes d'urgence sur les importations qui causent ou menacent de causer un grave préjudice à la production canadienne et de surtaxes permettant au Canada de faire valoir ses droits en vertu d'accords commerciaux;
- de l'établissement de droits préférentiels sur les importations provenant de pays en développement.

Dans l'exercice des responsabilités qui lui incombent en matière de politique tarifaire, la Division examine les observations provenant du secteur privé canadien et consulte les intervenants tels que les secteurs concernés de même que d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

La Division participe très activement à l'élaboration de politiques et elle représente le Canada lors des négociations multilatérales et bilatérales sur d'autres dossiers en matière de commerce et d'investissement. Au nombre de ces dossiers se trouvent le commerce de services; les liens entre le commerce et les politiques de la concurrence, l'environnement, les normes du travail, le commerce et la culture; ainsi que le commerce électronique.

Division de l'analyse économique et des finances internationales

La Division est chargée de nombreux dossiers touchant les relations financières internationales et elle analyse l'évolution de l'économie internationale du point de vue de l'économie canadienne.

Elle gère les liens entre le Canada et le Fonds monétaire international, le Groupe de la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, et elle présente ses observations au sujet des questions stratégiques générales et des programmes d'aide financière que ces organismes offrent aux pays. Elle coordonne les activités du Ministère auprès d'autres banques de développement multilatéral et prodigue des conseils au sujet du programme canadien d'aide au développement.

La Division coordonne la participation du Ministère aux réunions des ministres des Finances du G-7, aux sommets du G-7 et du G-8 et aux réunions du Groupe des 20 pays industrialisés et marchés émergents (G-20). Elle dirige la participation du Ministère au Forum de coopération économique Asie-Pacifique, aux réunions des ministres des Finances de l'hémisphère occidental et au Groupe nord-américain chargé des questions financières. Elle coordonne également la participation du Ministère à l'Organisation de coopération et de développement

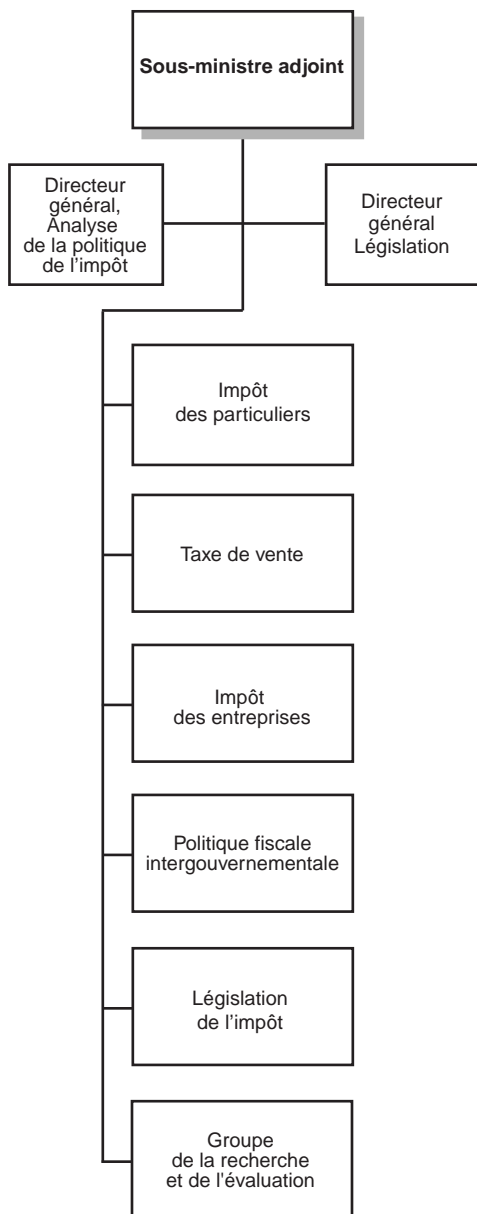
économiques et s'occupe de celle du Canada au sein d'organismes internationaux comme le Groupe des Dix, le Comité monétaire et financier international (auparavant le Comité intérimaire) du FMI et le Comité de développement du FMI et de la Banque mondiale.

La Division coordonne également les intérêts du Ministère en matière de financement des exportations, y compris la surveillance de la Société pour l'expansion des exportations, de même que les activités de financement des exportations de la Commission canadienne du blé et de la Corporation commerciale canadienne.

La Division joue un rôle déterminant dans les dossiers concernant la stratégie de la dette internationale. Elle dirige la participation du Canada au Club de Paris, qui met l'accent sur le rééchelonnement de la dette multilatérale, et entretient des rapports avec les banques commerciales pour discuter de la dette des pays en développement.

Enfin, la Division évalue la situation économique et les stratégies des grands pays industrialisés et des marchés émergents d'outre-mer. Elle analyse également les grandes questions systémiques qui influent sur l'économie mondiale et sur le système financier international.

DIRECTION DE LA POLITIQUE DE L'IMPÔT



La Direction est chargée d'élaborer et d'évaluer les politiques et la législation fédérales en matière d'impôt. Cependant, il incombe à l'Agence canadienne des douanes et du revenu (anciennement Revenu Canada) de percevoir les impôts et d'interpréter les lois fiscales.

La Direction est composée de cinq divisions et du Groupe de l'évaluation et de la recherche, qui s'occupent chacun d'aspects particuliers de la fiscalité. Toutefois, un grand nombre des responsabilités sont partagées, et des fonctionnaires de plus d'une division ou de plus d'un groupe peuvent être affectés aux projets.

Division de l'impôt des particuliers

La Division est responsable au premier chef de l'impôt des particuliers et des transferts fiscaux aux particuliers et aux familles. Elle procède à l'analyse économique et quantitative des questions touchant l'impôt sur le revenu des particuliers et à des évaluations de mesures fiscales particulières conformes aux objectifs gouvernementaux sur le plan social, culturel, économique, régional et fédéral-provincial. Parmi les principaux domaines, mentionnons les taux marginaux d'imposition, le lien entre le régime fiscal et

l'économie, l'imposition des gains en capital, les prestations fiscales pour enfants, l'épargne-retraite et l'économie clandestine.

Division de la taxe de vente

La Division s'occupe des taxes fédérales à la consommation; elle élabore les politiques, les lois et les règlements liés à la taxe de vente – la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée dans trois provinces – et liés aux taxes d'accise fédérales sur le tabac et l'alcool. Elle doit pour cela effectuer des recherches et analyser les projets de modification de ces taxes, et élaborer des énoncés de principes détaillés, y compris des mesures visant à remédier aux lacunes soulevées par des particuliers et par le secteur privé.

Division de l'impôt des entreprises

La Division fournit des conseils et des recommandations sur tous les aspects de l'imposition des sociétés et des entreprises, y compris l'impôt sur les bénéfices des sociétés et l'impôt sur le capital. Elle analyse les politiques fiscales qui influent sur le développement économique, le secteur des ressources naturelles, les institutions financières et la fiscalité internationale. Elle peut notamment étudier la compétitivité fiscale au pays et à l'échelle internationale,

le fardeau fiscal imposé à différents secteurs, les relations entre les régimes fiscaux fédéral et provinciaux, et l'imposition des sociétés privées. La Division analyse aussi la rentabilité, sur le plan des coûts, des incitatifs fiscaux pour ce qui est de faire valoir les objectifs gouvernementaux dans des domaines comme le développement économique, la recherche et le développement, et la politique sur l'environnement.

Division de la politique fiscale intergouvernementale

La Division prodigue des conseils et recommande des changements dans le domaine des arrangements fiscaux entre les gouvernements fédéral et provinciaux et entre le gouvernement fédéral et les Premières nations. Elle est chargée des aspects stratégiques et administratifs des accords de perception fiscale et de réciprocité fiscale entre les gouvernements fédéral et provinciaux. De plus, elle élabore des politiques et négocie des ententes au sujet de l'évolution des relations fiscales avec les Premières nations dans le cadre des initiatives gouvernementales en matière de droit à l'autodétermination.

Division de la législation de l'impôt

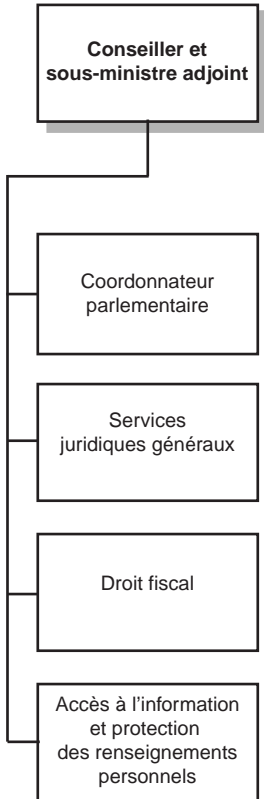
De concert avec le ministère de la Justice et Revenu Canada, la Division rédige des lois fiscales et elle apporte le soutien nécessaire à leur adoption par le Parlement. Elle fournit également des conseils sur les incidences commerciales, juridiques, stratégiques et administratives des mesures proposées à l'égard de tous les aspects de l'impôt fédéral sur le revenu.

En outre, la Division recommande des initiatives de politique fiscale sur la scène internationale. Elle analyse l'évolution fiscale dans d'autres pays et elle est responsable des modifications stratégiques apportées aux règles canadiennes en matière de fiscalité internationale, ainsi que de la négociation des conventions fiscales avec d'autres pays.

Groupe de la recherche et de l'évaluation

Le Groupe évalue les mesures fiscales qui existent afin de veiller à ce qu'elles demeurent pertinentes et efficaces, et il mène des recherches sur tous les aspects du régime fiscal, y compris sa relation avec l'économie en général. Des évaluations sont fréquemment effectuées de concert avec les divisions chargées des politiques. Le Groupe produit aussi la publication annuelle intitulée *Gouvernement du Canada – Dépenses fiscales*. Ses activités de recherche sont axées sur des dossiers qui, même s'ils ne concernent pas directement des enjeux stratégiques actuels, peuvent constituer la base de futures orientations stratégiques.

DIRECTION JURIDIQUE



La Direction gère et administre tous les services juridiques fournis au ministère des Finances et au Bureau du surintendant des institutions financières. De plus, elle gère et administre la Section de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels ainsi que le programme législatif du Ministère.

Tous les avocats et toutes les avocates de la Direction sont des fonctionnaires du ministère de la Justice. La Direction est composée de trois divisions et d'une section.

Coordonnateur parlementaire

Pour gérer le programme législatif du Ministère, le coordonnateur parlementaire assure la liaison entre le Parlement et le Ministère, fournit des services au ministre, au secrétaire d'État et au secrétaire parlementaire au sujet de questions parlementaires et coordonne les activités du Ministère à l'égard des questions parlementaires.

Division des services juridiques généraux

La Division fournit au Ministère des services juridiques dans une vaste gamme de domaines (sauf au chapitre de l'impôt), notamment ceux des institutions financières, des relations fédérales-provinciales, de la mise en application des budgets et du commerce. Elle assure en outre l'instruction et le contrôle des principaux litiges préoccupant le Ministère.

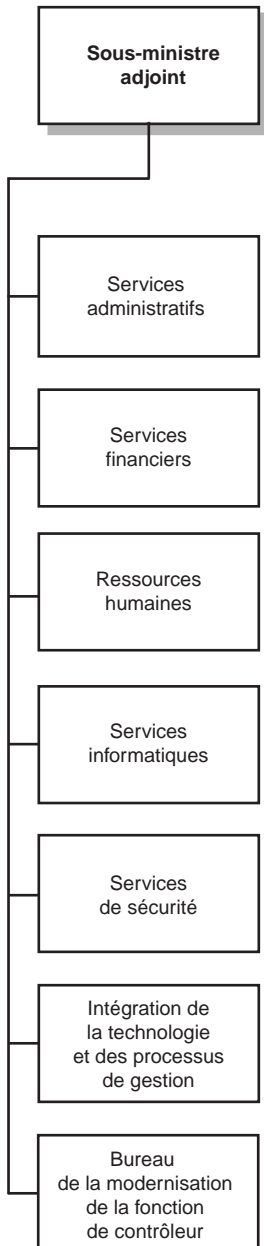
Division du droit fiscal

La Division prépare la législation et la réglementation fiscales et fournit des conseils juridiques et des services de soutien à l'égard de tous les aspects de la politique fiscale. En outre, elle surveille l'évolution de la fiscalité provinciale, fait rapport à ce sujet et appuie les négociations fédérales-provinciales sur les questions fiscales. De plus, la Division suit de près les principaux litiges ayant des répercussions d'ordre fiscal, et elle y participe à l'occasion.

Section de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

La Section applique la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* pour le ministère des Finances. De plus, elle coordonne la participation du Ministère aux *Projets de réglementation fédérale* publiés chaque année et prépare les données. On peut joindre la Section en composant le (613) 943-8850.

DIRECTION DES SERVICES MINISTÉRIELS



La Direction assure la prestation de services et apporte son soutien au Ministère et au Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) dans les domaines de l'orientation du personnel, de l'informatique, des ressources humaines, des installations financières, de la gestion du matériel et de l'information, de la sécurité, et de l'intégration et de la simplification des procédés de gestion du Ministère au moyen de systèmes et de processus de travail novateurs. Elle est aussi responsable d'un certain nombre d'autres activités, y compris l'organisation de groupes de travail et la coordination des campagnes des obligations d'épargne du Canada et de Centraide. Elle est constituée de sept divisions.

Division des services administratifs

La Division est responsable de la gestion de services administratifs, professionnels et techniques à l'appui des activités journalières du ministère des Finances et du Secrétariat du Conseil du Trésor. Elle est divisée en quatre groupes : Centres de services à la clientèle, Gestion du matériel, Gestion des locaux et Bibliothèque.

Division des services financiers

La Division est responsable de tous les aspects de l'administration financière du ministère des Finances et du SCT. Elle comprend cinq groupes : Analyse et Planification financières (ministère des Finances); Analyse et Planification financières (Secrétariat du Conseil du Trésor); Services comptables et Dette publique; Soutien aux systèmes financiers; Centre d'orientation des employés.

Division des ressources humaines

La Division est responsable de toutes les activités relatives aux ressources humaines pour le ministère des Finances et le SCT. Ses quatre groupes sont les suivants : Relations de travail et Rémunération; Services des ressources humaines; Développement organisationnel et Gestion de carrière et Formation et Perfectionnement; Langues officielles et Équité en matière d'emploi et Récompenses et Reconnaissances.

Division des services informatiques

Il incombe à la Division de planifier, de mettre en œuvre, de gérer, de faire fonctionner et de soutenir l'infrastructure et tous les services ministériels de technologie de l'information pour le ministère des Finances et le SCT. Elle est divisée en trois groupes : Services de technologie de l'information, Développement des systèmes et Gestion de réseau.

Division des services de sécurité

La Division assure la sécurité du personnel, des installations, de l'information, ainsi que de la technologie de l'information. Elle voit aux mesures de protection contre les incendies et d'intervention en cas d'urgence.

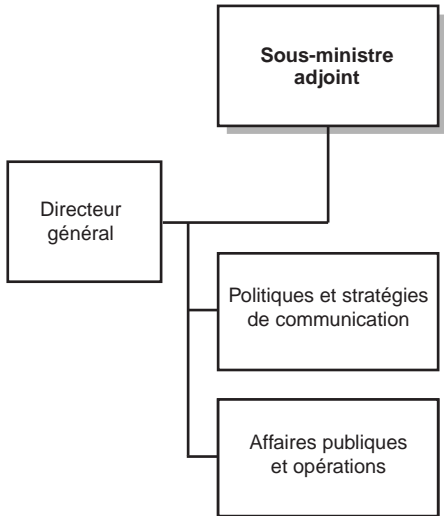
Division de l'intégration de la technologie et des processus de gestion

La Division assure la direction de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, de processus et de systèmes permettant au Ministère d'atteindre plus facilement ses objectifs stratégiques et de gestion au moyen de l'analyse et de la reconfiguration des processus de gestion et de l'intégration de la technologie.

Bureau de la modernisation de la fonction de contrôleur

Le Bureau a été mis sur pied afin de faciliter la modernisation de la fonction de contrôleur au SCT. Il a la responsabilité de coordonner, au sein du SCT, toutes les activités reliées au plan d'action de l'initiative, ainsi que d'entretenir les relations avec les autres ministères pilotes. Une fois le projet pilote du SCT solidement mis sur pied, les leçons dégagées pourront s'appliquer au ministère des Finances.

DIRECTION DES CONSULTATIONS ET DES COMMUNICATIONS



La Direction élabore des stratégies et des initiatives de communication et de consultation en vue d'aider le ministre, le secrétaire d'État et d'autres directions à formuler et à mettre en œuvre des mesures d'orientation, y compris le budget fédéral annuel. Elle organise des consultations pour le compte du ministre et du Ministère, dirige différentes activités d'information et d'affaires publiques et fournit divers services connexes. Elle regroupe deux divisions.

Division des politiques et des stratégies de communication

La Division élabore des plans ainsi que des stratégies de communication et fournit des conseils en matière de communication aux directions stratégiques. Elle rédige aussi des discours, des communiqués, des documents d'information, des publications et des présentations multimédias, y compris des documents concernant le budget fédéral. En outre, la Division effectue des travaux de recherche et d'analyse en matière de communication et elle analyse quotidiennement les médias pour y déceler ce qui serait susceptible d'intéresser le ministre, le secrétaire d'État et l'ensemble du Ministère.

Division des affaires publiques et des opérations

La Division met l'accent sur les communications externes et les activités de relations publiques. Elle dirige un vaste programme de relations avec les médias, incluant la préparation des annonces et des déclarations du ministre et du Ministère, l'organisation de séances d'information et de conférences de presse, y compris celles qui ont trait au dépôt du budget fédéral. Elle s'occupe de la révision des publications du Ministère et des produits de communication.

Elle assure aussi la production de toutes les publications ministérielles. Elle établit et maintient des contacts avec le milieu des affaires, les syndicats, les groupes sociaux, les groupes de bénévoles et d'autres groupes d'intérêt. En outre, elle aide le ministre, le secrétaire d'État et le Ministère en matière de consultations auprès du public et des intervenants sur un éventail de questions économiques et financières. La Division dirige aussi le centre de correspondance ministérielle.

La Division gère également la Section des visites, des conférences et du protocole, qui assure au Ministère des services de spécialistes en matière d'organisation, d'administration et de soutien des conférences, réunions, visites de dignitaires et de personnalités de l'étranger, ainsi que d'autres services de protocole.

AUTRES RESPONSABILITÉS MINISTÉRIELLES

En plus de la responsabilité de son ministère, le ministre des Finances doit rendre compte au Parlement des activités des organismes fédéraux suivants :

Banque du Canada

La Banque du Canada est la banque centrale du pays.

- Elle régleme le crédit et la monnaie, en ayant recours principalement à la gestion des réserves-encaisse des banques à charte.
- Elle assure la gestion de la dette publique et a le droit exclusif d'émettre les billets ayant cours légal au Canada.
- Elle supervise également les principaux systèmes de compensation et de règlement qui peuvent présenter un risque systémique.
- La Banque est dirigée par un conseil formé de 12 administrateurs nommés par le gouvernement. Le sous-ministre des Finances siège d'office au conseil. Le gouverneur, le premier sous-gouverneur et quatre sous-gouverneurs font partie de la direction de la Banque.

Société d'assurance-dépôts du Canada

La Société offre une assurance contre la perte de dépôts admissibles (à concurrence de 60 000 \$ par déposant dans chaque institution membre). Les membres comprennent les banques, les sociétés de fiducie et les sociétés de prêt.

Placements épargne Canada

Dans le cadre du budget déposé en 1995, le gouvernement a annoncé un nouveau programme de placement de titres au détail visant à offrir aux Canadiens et aux Canadiennes un meilleur accès aux titres du gouvernement du Canada. Placements épargne Canada (auparavant l'Agence canadienne de placement de titres au détail) a par la suite été mis sur pied en août 1995 à titre d'organisme de service spécial au ministère des Finances. Son mandat consiste à revitaliser le programme de placement de titres au détail du gouvernement fédéral – c'est-à-dire les ventes de titres du gouvernement comme les obligations d'épargne, les bons du Trésor et les obligations négociables. Ce programme a aussi pour mission d'inverser la tendance à la baisse observée dans les avoirs au détail de titres fédéraux (par le public en général).

Le programme est dirigé par un cadre supérieur de l'industrie financière, et son personnel est constitué de professionnels de la vente et du marketing responsables de la stratégie de marketing, des exigences et de la distribution du produit dans le cadre du plus important programme lié à la dette du Canada.

Bureau du surintendant des institutions financières du Canada

Le Bureau a deux fonctions principales.

- Il réglemente les institutions financières et les régimes de pension employeur-employés de compétence fédérale afin de susciter la confiance du public dans le système financier canadien et de protéger les déposants, les souscripteurs, les bénéficiaires de pensions et les créanciers. À cette fin, le Bureau applique un cadre de surveillance global en vue de déterminer si les institutions financières et les régimes de pensions sont en bonne condition financière et s'ils sont conformes aux exigences réglementaires.
- Le Bureau fournit également des services d'actuariat à d'autres ministères à l'appui des programmes de sécurité sociale, d'assurance, de rente et d'autres programmes financiers.

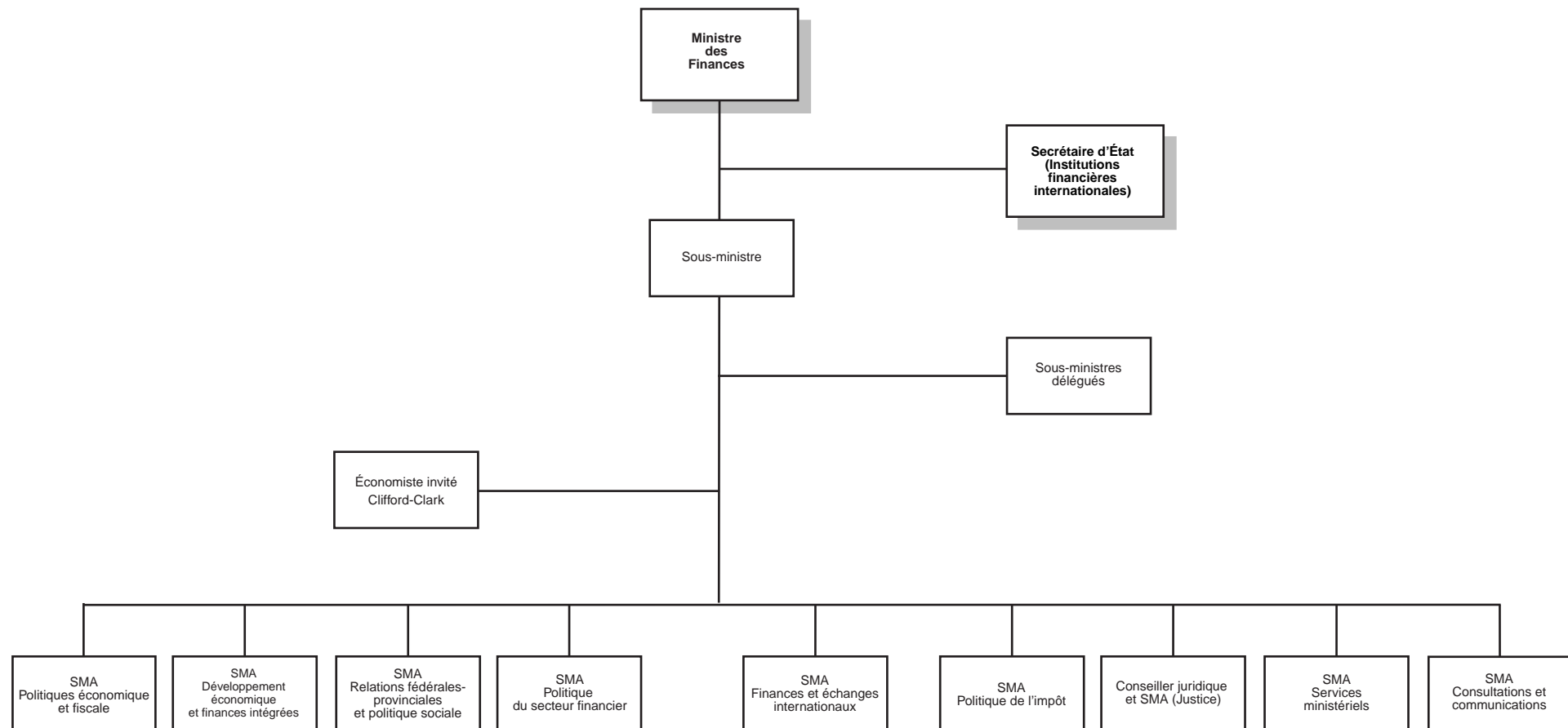
Tribunal canadien du commerce extérieur

Le Tribunal est un organisme quasi-judiciaire indépendant qui relève du Parlement par l'entremise du ministre des Finances. Il mène des enquêtes sur des questions économiques, tarifaires et commerciales, ainsi que des enquêtes de préjudice pour déterminer s'il convient d'imposer des droits antidumping ou compensateurs ou des mesures de sauvegarde. Il étudie les appels de décisions rendues par le ministère du Revenu national en ce qui concerne les droits de douanes et d'accise. Il examine aussi les plaintes de fournisseurs éventuels au sujet des méthodes d'approvisionnement appliquées par le gouvernement fédéral, ainsi que les plaintes en matière d'approvisionnement déposées aux termes de l'Accord sur le commerce intérieur.

Le ministre des Finances est également responsable de la gestion et de l'orientation du **Trésor**, ainsi que de toutes les questions relatives aux affaires financières du Canada qui ne relèvent d'aucun autre ministre aux termes de la loi. Le vérificateur général vérifie les comptes du gouvernement et de certains organismes fédéraux et présente chaque année au Parlement un rapport sur les résultats de son examen.

Organigramme du Ministère

Décembre 1999



Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes
et les activités du Ministère :

Division des affaires publiques
et des opérations
Ministère des Finances Canada
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Téléphone : (613) 992-1573
Télécopieur : (613) 995-6938

Site Web du Ministère : <http://www.fin.gc.ca>

Pour obtenir des exemplaires des documents budgétaires,
des publications et des documents :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

